

Annexe 9 : Autorisation de rejet des EP dans le réseau public



nexity

**AUTORISATION DE REJETS DES EAUX PLUVIALES DU PROJET DE LOTISSEMENT
LE CLOS DES CHATAIGNIERS DANS LE RESEAU SEPARATIF DE SULLY-SUR-LOIRE**

ENTRE :

La commune de SULLY-SUR-LOIRE (45), 3 place Maurice de Sully 45600 SULLY-SUR-LOIRE, propriétaire des réseaux d'eaux pluviales concernés.

D'UNE PART,

ET :

La société Nexity Foncier Conseil, 3 D rue Pierre-Gilles de Gennes 45000 ORLEANS, qui porte le projet de lotissement « Le Clos des Châtaigniers » situé au lieu-dit Les Châtaigniers à SULLY-SUR-LOIRE (en partie sur la parcelle cadastrée section AL n° 40) desservi par la Route d'Isdes (RD n° 59), sur la commune.

D'AUTRE PART,

PORTANT SUR :

Le raccordement des ouvrages de gestion des eaux pluviales provenant du futur lotissement Le Clos des Châtaigniers ainsi que les eaux de surverse lors de pluies exceptionnelles.

AVEC POUR RACCORDEMENT :

Un rejet provenant du bassin enterré « Nord » sera dirigé vers le réseau d'eaux pluviales existant sur la Rue Pierre Corneille. Le débit de rejet devra être conforme par rapport à la capacité des réseaux existants de la commune de SULLY-SUR-LOIRE.

La commune de SULLY-SUR-LOIRE autorise dans ces réseaux d'eaux pluviales les rejets d'eaux pluviales régulés, et les rejets de surverse lors de pluies exceptionnelles, provenant du/des ouvrages listé(s) ci-dessus.

Fait le **22/07/2015**

Pour la commune de SULLY-SUR-LOIRE
Signataire, qualité et tampon

Le Maire

Jean-Luc RIGOUT


Pour la société Nexity Foncier Conseil
Signataire, qualité et tampon

Nelva Foneca

 ENSEMBLER URBAIN
Foncier Conseil SNC
3 D, rue Pierre-Gilles de Gennes
45000 Orléans
T + 33 (0)2 38 56 97 97
